

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON
SEANCE DU 22 MAI 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 mai 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, PARIS Bruno représenté son suppléant ARNOUX Frédéric. BACHENET Claude donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie.

Absents non excusés : PELLISSIER Robert, MARROU Jehanne, SCARAFAGIO Stéphane.

RAPPORT N° 2025/144 : Assainissement : Demande de financement pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue de la Marche à Embrun

Vu la délibération n° 2023/137 du 23 mai 2023 approuvant le Schéma Directeur d'Assainissement d'Embrun-Baratier-Crots-Saint Sauveur,

Considérant le programme de travaux défini par le schéma directeur d'assainissement, et en particulier les travaux classés en priorité n°1,

Le service Assainissement poursuit la mise en œuvre du programme de travaux du Schéma directeur d'assainissement d'Embrun-Baratier-Crots-Saint Sauveur, et va pour cela faire réaliser des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées situé rue de la Marche à Embrun.

Ces travaux sont prévus via une technique de réhabilitation sans tranchée dite de « chemisage », sur un linéaire d'environ 60 mètres, et sur un diamètre de 200 mm.

Le montant global des travaux est estimé à 50 000 € HT.

Les subventions les plus importantes possibles sont recherchées auprès des financeurs selon le plan de financement suivant :

Coût total (en € HT)	100 %	50 000 €
Agence de l'Eau RMC	50 %	25 000 €
Département 05	20 %	10 000 €
Autofinancement CCSP	30 %	15 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** en conséquence le concours financier du Département des Hautes-Alpes et de l'Agence de l'eau.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD